



REGLEMENT 2023

(V1.1 du 03/02/2023 - JE)

DEFINITION :

La RALLYE CUP VHRS est un challenge organisé dans le cadre des rallyes de régularité sportive pour véhicules historiques (VHRS) organisés dans toute la France. Il s'applique à un certain nombre d'épreuves sélectionnées selon un commun accord avec les organisateurs dans le but de constituer un challenge attractif. En fin de saison, par un système de cumul de points, un palmarès est décerné avec récompenses sous forme de prix. Il n'y a aucune récompense en argent.

ART.1 ADHESION

1.1 Une fois acquise l'adhésion d'une épreuve au challenge RALLYE CUP VHRS, celle-ci entraîne alors pour l'organisateur de l'épreuve l'obligation de respecter en tout point le présent règlement.

1.2 Le fait, pour un concurrent pilote ou copilote, de s'inscrire à la RALLYE CUP VHRS, implique de prendre connaissance et de respecter en tout point le présent règlement.

1.3 En s'inscrivant et en participant au challenge RALLYE CUP VHRS, le concurrent se doit de considérer qu'il s'inscrit à une épreuve dite « amateur », organisée avant tout pour le plaisir de chacun et dans un esprit qualifié de « gentleman driver ». Il s'interdit donc toute réclamation auprès de l'organisation de la RALLYE CUP VHRS. L'organisateur de la RALLYE CUP VHRS se réserve le droit d'exclure du challenge tout concurrent dont le comportement, les propos ou les écrits, pourraient porter préjudice à la RALLYE CUP VHRS. Dans ce cas, le concurrent exclu perdrait le bénéfice des points éventuellement marqués, et ne pourrait en aucun cas bénéficier d'un quelconque dédommagement.

ART.2 INSCRIPTION

2.1 L'inscription à la RALLYE CUP VHRS se fait par courrier ou par mail. Le formulaire d'engagement est disponible sur la page Facebook RALLYE CUP VHRS, le site internet VHC Magazine (www.vhc-magazine.fr) ou sur demande par mail : jeremy.rallyecup@gmail.com

Le montant de l'inscription pour la saison 2023 est fixé à :

- **30€ par personne (pilote ou copilote).**
- **50€ pour un équipage complet (pilote + copilote).**

Païement par virement bancaire ou chèque à l'ordre de JET RACING (voir formulaire d'inscription).

Il est possible, au cours de la saison, de concourir dans les catégories Pilotes et Copilotes. Dans ce cas, il est nécessaire de s'inscrire dans les deux catégories. Il est aussi possible, au cours de la saison, de concourir dans des catégories de moyennes différentes. Dans ce cas, une seule inscription (pilote ou copilote) est nécessaire. Les points marqués dans chacune des catégories compteront pour le classement de chacune d'entre elles. La possibilité de marquer des points commence dès l'inscription. Il n'est pas possible de marquer des points à titre rétroactif, par exemple pour une participation à une épreuve précédant l'inscription.

2.2 Des stickers aux couleurs du challenge seront envoyés à tous les concurrents avant le début de la saison.

Tout participant au challenge s'engage à apposer sur sa voiture, pendant toute la durée des épreuves, les stickers RALLYE CUP VHRS qui lui auront été envoyés, et ceux des partenaires éventuels du challenge.

ART.3 ENGAGEMENTS

3.1 Sera admis à participer à la RALLYE CUP VHRS tout pilote ou copilote engagé dans un des rallyes VHRS comptant pour la RALLYE CUP VHRS, et préalablement inscrit au challenge. Pour chacune des épreuves, la liste des « autorisés à prendre le départ » publiée par l'organisateur de l'épreuve fera foi de la participation des équipages à ladite épreuve.

3.2 Le tarif préférentiel accordé aux équipages dont les 2 membres sont licenciés à l'ASA organisatrice de l'épreuve est accordée aux participants à la RALLYE CUP VHRS.

3.3 Les concurrents inscrits à la RALLYE CUP VHRS seront regroupés dans l'ordre de départ (par moyenne) des rallyes inscrits au calendrier.

ART.4 VOITURES ADMISSIBLES

Sont admissibles pour participer à la RALLYE CUP VHRS les voitures admises par les divers organisateurs dans le classement « Régularité Historique Sportive », à l'exclusion des autres catégories éventuelles.

ART.5 MOYENNES

Les moyennes choisies pour les épreuves de régularité sont du ressort et de la responsabilité de l'organisateur de l'épreuve.

Celui-ci propose 4 types de moyennes :

- Moyenne dite HAUTE
- Moyenne dite INTERMEDIAIRE
- Moyenne dite MODEREE
- Moyenne dite BASSE

ART.6 CLASSEMENT DE LA RALLYE CUP VHRS

6.1 Il sera établi 8 classements : Moyenne Haute, Moyenne Intermédiaire, Moyenne Modérée, Moyenne Basse et ceci pour les pilotes et copilotes.

6.2 Après chaque épreuve, le classement provisoire de la RALLYE CUP VHRS, dans chacune des catégories, sera publié dans VHC Magazine, sur la page Facebook de la RALLYE CUP VHRS et par mail à tous les engagés.

6.3 Les classements de la RALLYE CUP VHRS sont établis d'après, d'une part, la « liste des autorisés à prendre le départ » et, d'autre part, le « classement officiel final » de chaque épreuve, communiqués à l'issue de chacune d'elles par son organisateur. Ces documents seront la base de référence absolue pour l'établissement du classement de la RALLYE CUP VHRS.

6.4 Dans la RALLYE CUP VHRS, le classement de chaque épreuve s'effectue par cumul de 3 types de points :

a) Points de participation à l'épreuve :

Le fait de participer à une épreuve donne automatiquement droit à l'attribution de **10 POINTS FORFAITAIRES**.

b) Points liés au résultat de l'épreuve :

La place obtenue dans le classement final **par moyenne, parmi les pilotes inscrits à la RALLYE CUP VHRS**, donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- 1^{ère} place : 15 points
- 2^{ème} place : 12 points
- 3^{ème} place : 10 points
- 4^{ème} place : 9 points
- 5^{ème} place : 8 points
- 6^{ème} place : 7 points
- 7^{ème} place : 6 points
- 8^{ème} place : 5 points
- 9^{ème} place : 4 points
- 10^{ème} place : 3 points
- 11^{ème} place : 2 points
- 12^{ème} place : 1 point

c) Points Bonus :

1) Si un concurrent remporte une ou plusieurs ES (spéciales) **au classement général** lors d'un rallye, il gagne un (1) point bonus, et seulement un (même s'il remporte plusieurs ES). Ce point bonus n'est pas soumis à la condition de terminer l'épreuve.

2) Le nombre de partants inscrits au challenge dans chaque moyenne donne lieu à l'attribution de points bonus selon le barème suivant :

- 3 à 5 partants : 2 points
- 6 à 8 partants : 3 points
- plus de 8 partants : 4 points

d) Coefficients épreuves :

Rallye régional : coefficient 1

Rallye national : coefficient 2

Tous les types de points sont soumis aux coefficients.

6.5 En fin d'année, pour l'établissement du classement définitif de la RALLYE CUP VHRS, seuls les meilleurs résultats de chaque participant seront retenus (nombre à définir en fonction du calendrier définitif).

Pour 2023 : les 4 meilleurs résultats seront retenus.

6.6 En cas d'ex-aequo, l'âge de la voiture utilisée déterminera le classement, la voiture la plus ancienne donnant alors l'avantage. Au cas où plusieurs voitures différentes seraient utilisées par les équipages concernés, l'âge retenu sera égal à la moyenne des âges des différentes voitures.

6.7 Les éventuels litiges seront réglés par la commission d'organisation de la RALLYE CUP VHRS qui est souveraine dans ses décisions.

ART.7 RECOMPENSES

7.1

Tous les engagés recevront un trophée. Aucun prix en espèces ne sera distribué.

7.2 La proclamation du palmarès de la RALLYE CUP VHRS et la remise des prix se feront en un lieu et à une date communiqués en temps voulu. De préférence lors d'un rallye du calendrier en début de saison suivante.

ART.8 EPREUVES QUALIFICATIVES

8.1 En début de saison, il est établi un calendrier en fonction des propositions des organisateurs.

8.2 Ce calendrier est susceptible d'être modifié notamment si une épreuve est annulée, ou si une autre remplace une épreuve annulée en cours de saison.

8.3 Aucune réclamation ne pourra être admise en cas de modification du calendrier en cours de saison.

ART.9 PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le nom de la RALLYE CUP VHRS, ainsi que le logo correspondant sont la propriété de Jérémie Etourneau. Le nom et le logo sont déposés à l'INPI.

Responsable :

Jérémy Etourneau (jeremy.rallyecup@gmail.com)